



Dossier # : 1258409018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau de projets et du développement des services aux citoyens , Bureau expertise technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance établissant la mise à double sens de la rue Honoré-Beaugrand, entre la rue Hochelaga et l'avenue Dubuisson.

Je recommande :

D'édicter une ordonnance établissant la mise à double sens de la rue Honoré-Beaugrand, entre la rue Hochelaga et l'avenue Dubuisson.

Signé par Véronique BELPAIRE **Le** 2025-11-26 13:27

Signataire : Véronique BELPAIRE

directeur(-trice) - arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1258409018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau de projets et du développement des services aux citoyens , Bureau expertise technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance établissant la mise à double sens de la rue Honoré-Beaugrand, entre la rue Hochelaga et l'avenue Dubuisson.

CONTENU

CONTEXTE

À la fin de novembre 2025, le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) et son mandataire, Renouveau La Fontaine (RLF), procéderont à la libération de l'intersection Honoré-Beaugrand et Souigny. Cette intersection faisait partie du chemin de détour mis en place en octobre 2022 dans le cadre des travaux de réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine (TLHL).

Lors de la mise en place du détour, RLF avait installé un feu de circulation temporaire afin de faciliter les déplacements entre l'avenue Souigny et l'autoroute 25 Nord, en attendant la reconstruction de la bretelle autoroutière. Par mesure de sécurité, les mouvements suivants avaient été interdits :

- Circulation en direction nord sur Honoré-Beaugrand, entre les rues Dubuisson et Souigny ;
- Circulation en direction sud sur Honoré-Beaugrand, entre la rue Hochelaga et l'avenue Souigny.

L'ajout du feu de circulation répondait à une forte demande citoyenne visant à sécuriser l'intersection, notamment à la suite d'un décès survenu en mai 2021. Cette demande a été confirmée par les ingénieurs du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM).

Cependant, la mise en sens unique de la rue Honoré-Beaugrand a entraîné des détours pour les automobilistes, allongeant les trajets et provoquant de la congestion, surtout aux heures de pointe. Les autobus de la ligne 28 de la STM ont également été contraints d'emprunter un détour.

Dans ce contexte, une pétition a été lancée afin de demander la réouverture complète de l'intersection dès sa reprise en charge par la Ville en novembre 2025, tout en conservant le feu de circulation.

La Division Innovation et Gestion des Déplacements (DIGD) confirme, après validation technique, que les temps de dégagement liés à la préemption ferroviaire peuvent être respectés conformément aux critères établis par le CN dans le cadre de l'entente tripartite. La DIGD assume la responsabilité stratégique de maintenir la configuration temporaire des

feux de circulation à double sens, tout en assurant la conformité aux modalités de l'entente tripartite. Cette approche vise à garantir la fluidité et la sécurité jusqu'au réaménagement permanent prévu en 2028.

À noter qu'une durée de cycle inhabituelle sera nécessaire pour gérer la complexité des mouvements aux intersections. Cela entraînera des temps d'attente réels pour tous les modes de déplacement, ce qui pourrait inciter des comportements d'impatiences. En raison du calendrier imposé, le délai d'intervention ne permet pas de réaliser une étude d'impact sur la circulation. Par conséquent, la fluidité ne peut être prise en compte dans ce contexte. Nous avons également demandé à la DIGD d'intégrer l'interdiction de la traversée des piétons du côté ouest de l'intersection Honoré-Beaugrand, entre les rues Souigny et Dubuisson.

Il est encore trop tôt pour définir le concept d'aménagement permanent de l'intersection, dont les travaux sont prévus en 2028. Le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) poursuit sa collaboration avec l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve afin d'identifier la solution optimale, conciliant sécurité, accessibilité, exigences techniques et besoins des citoyens. La planification du concept d'aménagement permanent sera accompagnée d'une démarche de gestion des parties prenantes et d'interaction publique dont les paramètres restent à être précisés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune décision antérieure.

DESCRIPTION

Ce dossier vise à implanter une circulation à double sens sur la rue Honoré-Beaugrand, entre l'avenue Dubuisson et la rue Hochelaga.

D'ici au 31 mars 2026, l'arrondissement devra maintenir la signalisation existante (panneaux, marquage au sol, feux de circulation et sens uniques) lors du démantèlement du chemin de détour empruntant l'avenue Souigny et débouchant sur la rue Honoré-Beaugrand par le MTMD et RLF. Pour ce faire, la DIGD sera responsable de remplacer la signalisation temporaire de chantier par une signalisation permanente, en conservant la configuration actuelle jusqu'à la mise en place du double sens.

Par ailleurs, la reconstruction et la réouverture de la bretelle J permettront aux véhicules provenant de l'avenue Souigny d'accéder directement à l'autoroute 25 Nord, sans traverser le quartier Mercier-Est.

JUSTIFICATION

La mise en œuvre de cette ordonnance permettra de rétablir la circulation à double sens sur Honoré-Beaugrand.

Cette modification permettra de désenclaver le quartier Mercier-Est, au sud du chemin de fer, en leur offrant la possibilité de le traverser dans les deux directions.

Le retour au double sens réduira le nombre de véhicules aux passages à niveau de l'avenue Lebrun et de la rue Des Ormeaux, tout en diminuant la circulation de transit sur l'avenue Lebrun.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tous les coûts associés au maintien de la signalisation actuelle et aux ajustements des feux de circulation seront pris en charge par le SUM. Aucune estimation préliminaire n'est disponible à ce jour.

MONTREAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En temps opportun, un avis sera distribué dans le secteur afin d'informer les résidentes et résidents des changements à venir. Des communications numériques, incluant des avis et des alertes sur montreal.ca, seront également diffusées. Ces actions seront menées en collaboration avec la Division des communications de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Échéancier prévisionnel

- Conseil d'arrondissement : 26 novembre 2025
- Démobilisation par le MTMD et le RLF : 28 au 30 novembre 2025
- Modification par la DIGD des panneaux de chantier pour des panneaux permanents (sens unique) : Novembre 2025
- Production du plan de feu de circulation par la DIGD : novembre – décembre 2025
- Production des plans de marquage et de signalisation : février 2026

Les éléments ci-dessous doivent être coordonnés simultanément.

- Installation de la signalisation de préavis du double sens : mars 2026 (30 jours avant les travaux)
- Travaux sur le feu de circulation : mars 2026
- Travaux de signalisation : mars 2026
- Travaux de marquage : mars 2026 (si les conditions météorologiques le permettent).

Le marquage sur la chaussée doit respecter certaines conditions, ce qui nous oblige à effectuer les modifications du sens de la circulation au printemps, lorsque la température ambiante est supérieure à 10 degrés et que la température du pavage dépasse 2 degrés, afin d'assurer une bonne adhérence du marquage.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yvelina Rosali SAIZONU, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Ève LEDUC, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Marc BRETON, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Jonathan HAMEL-NUNES, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Hajar ABOUTAMMAM, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Ève LEDUC, 13 novembre 2025
Yvelina Rosali SAIZONU, 13 novembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tristan FOURNIER-MORAND
agent(e) technique en circulation &
stationnement - tp - hdu

Tél : 311

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-06

Richard C GAGNON
Chef de division

Tél :

Télécop. :

514-872-0311

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

José PIERRE
directeur(-trice) - projets et développement des
services aux citoyens

Tél : - -

Approuvé le : 2025-11-13